

nouveau programme de sécurité sociale, une pension de vieillesse qui nous mettra au premier plan des nations quant aux égards et aux attentions manifestés à ceux qui arrivent au soir de la vie dans la gêne et le besoin de l'assistance de l'Etat.

L'hon. M. ILSLEY: Je serai bref, monsieur le président, car je suis aussi désireux que quiconque de voir la fin de nos travaux. L'honorable député a présenté des arguments solides en faveur d'un amendement à la constitution,—et c'est là le point saillant de son discours. Il a rappelé l'attitude et les propos du premier ministre depuis des années et il a cité plusieurs discours prononcés par le premier ministre en public et au Parlement. En écoutant ces discours, je crus déceler que tous reconnaissaient la nécessité de modifier la constitution en vue d'attribuer cette autorité au Parlement. Je tiens à déclarer que, pour ma part, je suis pour l'attribution des pensions de vieillesse à la juridiction du Parlement et je compte voir le jour où il existera chez nous un système de pensions de vieillesse fondé sur le régime des cotisations, dans le genre de celui que recommande le rapport Beveridge et qui sera administré dans tout le pays par notre Parlement.

Ainsi, mon honorable ami rate le coche lorsqu'il s'en prend soit au ministre des Finances, soit au ministère qu'il dirige, soit encore à l'un et à l'autre, pour leur attitude anti-sociale; car je me contente de tenir compte de la question de juridiction telle qu'elle existe. Je n'ai jamais combattu l'attribution de cette juridiction au Parlement. J'ai simplement constaté une réalité d'ordre juridictionnel et qui veut que, dans l'état actuel des choses, cette question relève des provinces. Voilà ce que j'ai dit et je n'ai rien dit de plus.

J'ai déclaré ne pouvoir m'expliquer pourquoi, dans ces conditions, les provinces ne s'en chargeaient pas. C'est ce que je disais dans mon discours en novembre 1941. J'ai cependant dit, dans la même occasion, que si toutes ou à peu près toutes les provinces se prononçaient en faveur de la modification de la loi des pensions de vieillesse en vue d'en accroître le montant, il serait tenu compte de ces représentations. Or, l'une après l'autre, les provinces n'ont cessé de réclamer dans ce sens.

M. McGEER: Elle se sont toute prononcées.

L'hon. M. ILSLEY: C'est ce que je disais ce matin.

M. McGEER: Elles se sont toutes prononcées.

[M. McGeer.]

L'hon. M. ILSLEY: La province de Québec a formulé ses représentations le 12 juillet. Quant à celles de l'île du Prince-Edouard, elles viennent d'être faites. Aussi me suis-je considéré justifié, comme le Gouvernement se sentait également justifié, à nous en tenir à l'attitude que nous avons prise en 1941, étant donné surtout que plusieurs provinces versent des allocations supplémentaires. C'est le cas notamment de la Colombie-Britannique, qui verse des allocations de \$25 au lieu de \$20, et c'est aussi le cas de l'Alberta.

M. McGEER: La Saskatchewan et le Manitoba avaient convenu d'en verser cinq, mais elles n'en versent que le quart.

L'hon. M. ILSLEY: De toute façon, je n'ai pas l'intention de débattre la question de savoir s'il y a lieu ou non de modifier la constitution. Cela est différent. Le discours que l'honorable député a prononcé ce soir avait évidemment été préparé pour une autre occasion. Bien que ce discours fût des meilleurs, il n'entraîne pas dans le cadre de la discussion. Il ne tient aucun compte de ce que j'ai annoncé ce matin, quand je suis allé aussi loin que possible sans le consentement provincial général. Bien que ce soit là une question qui relève de la responsabilité provinciale, je dois m'en tenir au consentement provincial général. Du moins, je crois que ce doit être là la politique du Gouvernement; il en a été ainsi jusqu'à date.

Je passe à la question du coût en ce qui concerne le Gouvernement. J'ai pu dire en d'autres occasions que la population s'adressait à nous de toutes les directions en faveur de l'exécution de projets en temps de guerre. Cet après-midi, je venais justement d'entrer quand l'honorable député de Battle-River (M. Fair) disait: "Que représente un dollar de chaque citoyen du pays, que représente 11 millions de dollars pour venir en aide aux soldats-colons?" Puis l'honorable député de Vancouver-Burrard se présente et, tout en ne fixant pas le montant par tête, il nous dit que d'après la base établie en Australie le coût s'élèverait à 146 millions. La plupart des membres de cette Chambre avancent le même argument en faveur d'un projet ou d'un autre.

M. BLACKMORE: Nous avons les hommes et les matériaux.

L'hon. M. ILSLEY: Nous n'avons ni les hommes ni les matériaux pour des dépenses illimitées. Nous ne pouvons en agir ainsi, je vais employer le terme, sans disloquer notre effort de guerre. Nous ne pouvons répondre à toutes les demandes des membres de cette Chambre en faveur de dépenses allant